

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SEANCE DU 10 FEVRIER 2026
CONVOCATION EN DATE DU 4 FEVRIER 2026

DELIBERATION N° 17/01/2026

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de votants :

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GIL Eugène, GUIOT Christelle, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, ADIMI Karim, ZECCHIN Pascal, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, CLOET Geoffrey

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. GERNEZ Marc donne pouvoir à M. SALIGOT Bruno, Mme ABDELOUHAED Frédérique donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés : MM. BENAMARA Ali, PLAYE Maryse, ARROMAN Alexandra

Membres absents : MM. TRIoux Annick, DRELON André, LOUGHANI Abdelaziz, GALAND Mélanie, PETIT Dimitri

Secrétaire de séance : Mme GUIOT Christelle

OBJET : Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'obligation pour le Maire de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par lui en vertu de la délégation ;

Le Conseil Municipal de prend acte des décisions suivantes :

- Le 12/12/2025 : contrat de maintenance des alarmes intrusion et contrôle d'accès passé pour un an avec la société SOFRATEL à Bouchain pour un montant de 5 512,00 € HT.

- Le 16/12/2025 : marché de travaux d'aménagement paysager d'un espace naturel cité Victoire :
- Lot 1 : Nettoyage et débroussaillage du site passé avec la société HYDRAM à Rosult pour un montant de 3 598,00 € HT ;
- Lots 2, 3, 4, 6 et 7 passés avec la société TERENVI Avenir Jardins à Aniche :
- Lot 2 : Terrassement pour un montant de 11 545,11 € HT ;
- Lot 3 : Aménagement de voies d'accès mode doux pour un montant de 14 835,28 € HT ;
- Lot 4 : Aménagement d'un chemin forestier pour un montant de 2 080,31 € HT ;
- Lot 6 : Création d'un espace de qualité engazonné de 200 m² pour un montant de 1 291,84 € HT ;
- Lot 7 : Fourniture, livraison et pose d'un chalet de 30 m² pour un montant de 42 030,00 € HT.
- Le lot 5 : « Plantations » était réservé à une entreprise d'insertion et n'a reçu aucune offre conforme. Ce lot est donc infructueux et sera relancé directement auprès d'une entreprise d'insertion.

- Le 20 Janvier 2026 : Décision portant approbation de l'indemnité de sinistre proposée par la GROUPAMA NORD EST suite aux dommages causés sur des potelets et barrières de sécurité situé avenue Jules Guesde le 20 Septembre 2025 : montant de l'indemnisation 761,40 € suivi de 253,80 € correspondant au montant du sinistre.

Fait en séance les jour, mois et an susdits
 POUR EXTRAIT CONFORME,
 Le Maire,

Bruno SALIGOT.



La Secrétaire de séance,

GUIOT Christelle.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 13/02/2026

N° du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20260210-17_01_2026-DE

Date d'affichage : 17/02/2026

Le Maire,

Bruno SALIGOT.

